

Guide de style du Forum sur la prévention de la fraude

Ce guide s'applique à toute forme d'utilisation du matériel de sensibilisation antifraude du Bureau de la concurrence et du Forum sur la prévention de la fraude (FPF), y compris, mais sans s'y limiter, aux dépliants, aux encarts de facturation, aux bannières Web, aux affiches et aux produits à emporter offerts dans les commerces de détail.

Objectif du présent guide

Il est essentiel que l'image de marque du Forum sur la prévention de la fraude (FPF) soit cohérente et uniforme, afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent reconnaître le programme et s'en souvenir. Ce guide, qui sera utilisé par plus de 60 membres, est conçu de façon à faire en sorte que les documents de communication qui sont modifiés par des membres du FPF le soient d'une façon cohérente, efficace et uniforme.

Tous les documents du FPF qui sont modifiés et/ou distribués par des membres doivent être conformes au présent guide et approuvés par le Bureau de la concurrence.

Titre d'appel

LA FRAUDE : IDENTIFIEZ-LA. SIGNALEZ-LA. ENRAYEZ-LA.

Le message essentiel véhiculé par le FPF n'est pas seulement un simple avertissement concernant la fraude. C'est l'énoncé d'une valeur fondamentale à laquelle souscrit le Forum, à savoir que chaque personne peut se protéger grâce à la sensibilisation, à l'action et à la coopération. C'est un appel lancé à toute personne qui a été ou qui pourrait être victime de fraude, afin de l'inviter à apprendre à se protéger elle-même et à protéger sa famille et ses amis.

Le préfixe du titre d'appel peut être modifié en fonction de la forme de fraude visée. Par exemple, **L'HAMEÇONNAGE : IDENTIFIEZ-LE. SIGNALEZ-LE. ENRAYEZ-LE.** ou **LE VOL D'IDENTITÉ : IDENTIFIEZ-LE. SIGNALEZ-LE. ENRAYEZ-LE.**

Le préfixe peut être modifié, mais pas le titre d'appel (sauf si des changements d'ordre grammatical sont exigés par le français). Chaque titre d'appel **doit** apparaître sur tous les documents de communication du FPF.

Identification des partenaires et affichage de logos

Nous encourageons les membres du FPF à afficher leurs logos sur le matériel de communication du FPF; toutefois, les **logos des membres fondateurs du Forum (le Bureau de la concurrence, la GRC et la PPO) ainsi que le mot-symbole « Canada »** doivent

apparaître sur tous les documents.

La taille des logos des membres du FPF doit être raisonnable par rapport aux autres logos. Le mot-symbole « Canada » doit toujours être le logo placé le plus à droite.

Le logo du Bureau de la concurrence et le mot-symbole « Canada » peuvent être téléchargés à partir du site www.fpf.ca (nom d'utilisateur : « guest », mot de passe : « stopfraud999 »).

Pour obtenir le logo du Bureau de la concurrence et mot-symbole Canada, veuillez communiquer avec Gaétan Hébert (hebert.gaetan@cb-bc.gc.ca).

Matériel disponible à télécharger

- Signet
- Brochure
- Affiches



Photographies

Tout le matériel du FPF a été actualisé en novembre 2005 et peut être reproduit sous forme électronique ou sur support papier pour diffusion sur une grande échelle sans frais supplémentaires.

Les photographies utilisées dans le matériel de communication du FPF créé avant novembre 2005 sont protégées par le droit d'auteur et ne peuvent être utilisées

sans permission et sans l'acquisition des droits rattachés à leur utilisation. Cependant, si des membres possèdent des copies imprimées des anciens documents du FPF, ces documents peuvent être écoulés mais ne pourront être réimprimés après mars 2006. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation appropriée des documents du FPF qui renferment des photographies, veuillez communiquer avec Maureen McGrath, du Bureau de la concurrence, par téléphone au (819) 953-8982 ou par courrier électronique à mcgrath.maureen@cb-bc.gc.ca.

PhoneBusters

En vue d'encourager plus de Canadiennes et de Canadiens à rapporter un cas de fraude, on demande à nos partenaires d'inclure le logo de PhoneBusters et le titre d'appel «Le Centre d'appel antifraude du Canada» sur tous les documents de communication concernant le FPF.

Cependant, des partenaires ont demandé une traduction française pour «PhoneBusters». La PPO est en train de trouver un équivalent en français mais cela pourrait prendre un peu de temps avant un changement de nom officiel. Entre temps, pour les partenaires qui ne veulent pas utiliser le logo «PhoneBusters» sur leurs documents en français, nous les encourageons à utiliser le titre d'appel «Le Centre d'appel antifraude du Canada» suivi du numéro de téléphone (1 888 495-8501) et le site Web (www.phonebusters.com), qui est dans les deux langues.



Programme de coordination de l'image de marque (PCIM)

Le Programme de coordination de l'image de marque (PCIM) établit des normes et des exigences pour la gestion de l'image de marque du gouvernement. En 1998, les ministres du Conseil du Trésor ont ajouté au PCIM des exigences supplémentaires visant à renforcer la présence et la visibilité du gouvernement du Canada dans toutes les activités qu'il exerce.

Parmi ces exigences, les modalités suivantes s'appliquent à toutes les institutions, organisations et personnes qui utilisent le matériel de communication sur la prévention de la fraude du Bureau de la concurrence et du FPF :

1. L'image de marque du gouvernement du Canada devra avoir préséance sur celle des institutions prises séparément et ne pas être éclipsée par des identificateurs et des symboles particuliers (p. ex. logos et mots-symboles).
2. Tous les partenaires de la présente campagne de sensibilisation du public à la fraude, y compris ceux qui sont exemptés du Programme de coordination de l'image de marque, doivent mettre en évidence le mot-symbole « Canada » sur tout le matériel de communication antifraude.

Examen des documents des partenaires

Tous les partenaires du FPF doivent soumettre leurs documents à l'examen du Bureau de la concurrence avant de les diffuser à des clients. On veut ainsi simplement s'assurer que les exigences du Guide de style ont été respectées et que le Bureau de la concurrence ne semble pas appuyer de produits particuliers.

